

# AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE SUR LES IMPACTS DE L'IMPLANTATION DES SALONS DE JEUX AU QUÉBEC

## RÉGION DES LAURENTIDES



**PRÉSENTÉ PAR :**  
**BLANDINE PIQUET-GAUTHIER, M.D., M.Sc, FRCPC**  
**DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE DES LAURENTIDES**

**FÉVRIER 2007**

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
des Laurentides*

**Québec**   
Direction de santé publique

# **AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE SUR LES IMPACTS DE L'IMPLANTATION DES SALONS DE JEUX AU QUÉBEC**

## **RÉGION DES LAURENTIDES**

---

**PRÉSENTÉ PAR :**  
BLANDINE PIQUET-GAUTHIER, M.D., M.Sc, FRCPC  
DIRECTRICE DE SANTÉ PUBLIQUE DES LAURENTIDES

FÉVRIER 2007

**AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES**

**DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE**

1000, rue Labelle - Bureau 210

St-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Téléphone : (450) 436-8622

Télécopieur : (450) 436-1761

**RÉDACTION**

Jenny Charest, agent de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique

**COLLABORATION À LA RÉDACTION**

Gilbert Fillion, agent de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique

Marie-Hélène Gariépy, agente de planification, programmation et recherche, Direction des services sociaux, communautaires et de santé mentale

**COORDINATION**

Huguette Crête, Coordonnatrice équipe Surveillance/recherche/évaluation et prévention/promotion, Direction de santé publique

**MISE EN PAGE**

Isabelle Daigle, Agente administrative - Prévention/promotion de la santé, Direction de santé publique

**REMERCIEMENTS**

Nous remercions la Direction de santé publique de Laval qui nous a autorisé à utiliser certaines informations contenues dans leur avis régional.

**Nous voulons remercier les personnes suivantes pour leurs judicieux commentaires :**

François Godin, Direction de santé publique de Laval

Élizabeth Papineau, Institut national de santé publique du Québec

Valérie Houle, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale

Serge Chevalier, Direction de santé publique de Montréal-Centre

Richard Paquin, Direction de santé publique des Laurentides

Sylvie Nadon, Direction de santé publique des Laurentides

Nous remercions aussi toutes les personnes de la région qui ont aimablement partagé leur point de vue sur la modification de l'offre de jeu du Mont-Tremblant par entrevue téléphonique ou par questionnaire.

**RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE**

Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides (2006), *Avis de santé publique sur les impacts de l'implantation des salons de jeux au Québec : Région des Laurentides*

Ce document est disponible sur le site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides : <http://www.rrsss15.gouv.qc.ca>

La reproduction en tout ou en partie est permise à condition d'en mentionner la source

La forme masculine utilisée dans ce texte désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

**FÉVRIER 2007**

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1. LA PROBLÉMATIQUE DU JEU</b>	<b>6</b>
1.1. Participation aux jeux de loterie vidéo	6
1.2. Prévalence du jeu	7
Joueurs d'alv	7
Courses de chevaux	7
1.3. Prévalence du jeu chez les jeunes du Québec	8
1.4. Services et ressources disponibles en prévention et traitement du jeu pathologique pour les joueurs et leurs proches	8
TABLEAU 1 :	
Nombre de joueurs pathologiques traités par le Centre André-Boudreau dans la région des Laurentides selon la période 2003-2004 à 2005-2006	8
1.5. La reconfiguration du réseau des ALV	9
CARTE 1 :	
Répartition du nombre de permis d'alv par municipalité, selon le territoire de RLS, Région des Laurentides, 2001	10
<b>2. LE PROJET DE LOTO-QUÉBEC AU MONT-TREMBLANT</b>	<b>10</b>
2.1. Modifications de la concentration d'alv en lien avec le site du Mont-Tremblant	11
TABLEAU 2 :	
Taux d'alv, région des Laurentides Avant et après l'implantation du salon de jeux à Mont-Tremblant	11
2.2. Position des différents acteurs du milieu face à la modification de l'offre de jeu du Mont-Tremblant	12
Partenaires en faveur du projet de Mont-Tremblant	13
2.3. Partenaires qui ont manifesté des inquiétudes face au projet	13
Organismes communautaires et partenaires intersectoriels	13
Intervenants psychosociaux, en jeu et en dépendances	14
Population et opposition publique au projet de Mont-Tremblant	14
2.4. La vulnérabilité de la population autour du site du Mont-Tremblant	14
TABLEAU 3 :	
Répartition de la population en nombre et en pourcentage (%), selon le seuil de faible revenu, le revenu personnel par habitant, ainsi que la population ne disposant pas d'un diplôme d'études secondaires (âgée de 20 ans ou plus), territoires de RLS des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle, la région des Laurentides et le Québec, 2001	15
TABLEAU 4 :	
Nombre et pourcentage (%) de la population de 15 ans et plus vivant seule, territoires de RLS des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle, la région des Laurentides et le Québec, 2001	15
2.5. Défavorisation matérielle et sociale	16
CARTE 2 :	
Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, RLS des Laurentides, 2001	16
CARTE 3 :	
Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, Ville de Mont-Tremblant et municipalités environnantes, 2001	17
2.6. Consommation d'alcool et de drogues	17

<b>3.</b>	<b>LE PROJET DE LOTO-QUÉBEC DANS LA COURONNE NORD DE MONTRÉAL</b>	<b>18</b>
3.1.	Accès au complexe de divertissement familial dans la couronne nord de Montréal par la population des Laurentides	18
3.2.	Modification de la concentration en lien avec la création d'un hippodrome dans la couronne nord de Montréal	19
	TABLEAU 5 :	
	Taux d'alv/pop advenant le déménagement de l'hippodrome de Montréal dans la région des Laurentides	19
3.3.	La vulnérabilité de la population du sud des Laurentides	19
	CARTE 4 :	
	Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, Ville de Sainte-Thérèse et municipalités environnantes, 2001	20
	CARTE 5 :	
	Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, Ville de Deux-Montagnes et municipalités environnantes, 2001	21
<b>4.</b>	<b>RÉPERCUSSIONS AU NIVEAU RÉGIONAL</b>	<b>22</b>
	GRAPHIQUE 1 :	
	Nombre moyen d'alv par 1 000 habitants de 18 ans et plus Par territoires de RLS des Laurentides* Avant et après l'implantation des projets de Loto-Québec en 2008	22
	GRAPHIQUE 2 :	
	Nombre moyen d'alv par 1 000 habitants de 18 ans et plus Selon le bassin sud ou nord de la région des Laurentides Avant et après l'implantation des projets de Loto-Québec en 2008	23
4.1.	Vulnérabilité de la région	23
4.2.	Conséquences associées à une problématique de jeu pathologique	24
	Suicide et coûts sociaux	24
	TABLEAU 6 :	
	Taux bruts de mortalité par suicide (par 100 000) selon le territoire de MRC et la région des Laurentides, 2001-2005	25
4.3.	Conséquences personnelles, familiales, financières et sociales	25
4.4.	Banalisation et accessibilité symbolique	26
4.5.	Reconfiguration du réseau des ALV : région des Laurentides	26
	4.5.1 Reconfiguration du réseau d'alv autour de Mont-Tremblant	27
	4.5.2. Reconfiguration du réseau d'alv dans la couronne nord de Montréal	27
<b>5.</b>	<b>RISQUES SPÉCIFIQUES À LA RÉGION DES LAURENTIDES ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>27</b>
<b>6.</b>	<b>ANNEXE 1</b>	<b>34</b>
6.1.	Diagnostic de jeu pathologique	34

## RÉGION DES LAURENTIDES

---

Située dans le sud-ouest du Québec, immédiatement au nord des villes de Montréal et de Laval, la région des Laurentides est la quatrième région la plus peuplée avec une population de 505 845 habitants en 2005. Elle compte sept réseaux locaux de services (RLS) et huit municipalités régionales de comté (MRC). Près des trois quarts de la population se concentrent dans les trois territoires de RLS situés au sud de la région (Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes/Mirabel-Sud et Rivière-du-Nord/Mirabel-Nord) où domine un profil urbain. Dans les quatre territoires de RLS du nord (Antoine-Labelle, Pays-d'en-Haut, Laurentides et Argenteuil) on retrouve plutôt un milieu à vocation rurale et récréotouristique.

La région connaît un accroissement rapide de sa population, et plus particulièrement de celle âgée de 65 ans et plus. Elle conserve tout de même un profil démographique qui se classe parmi les plus jeunes du Québec. Par ailleurs, sa population totale devrait continuer de s'accroître au cours des prochaines années, par l'apport de la migration interrégionale.

Contrairement à la croyance populaire, la population de la région des Laurentides n'est pas aussi favorisée que ne le laissent entendre les statistiques régionales, celles-ci présentant des moyennes qui ont pour effet de dissimuler des réalités locales nettement plus défavorables. En effet, il existe des disparités importantes entre les territoires du sud et du nord et à l'intérieur même des territoires, on note des secteurs beaucoup plus défavorisés. Ses disparités doivent être considérées dans le cadre des réflexions entourant le choix de sites pour implanter des salons de jeux.

### 1. LA PROBLÉMATIQUE DU JEU

#### 1.1. PARTICIPATION AUX JEUX DE LOTERIE VIDÉO

La participation de la population aux jeux de loterie vidéo est en augmentation depuis quelques années au Québec. Les dépenses se rapportant aux ALV ont connu une progression fulgurante au cours de la dernière décennie et atteignaient en moyenne 2 028 \$ par joueur d'ALV en 2002<sup>1</sup>.

L'accessibilité à des espaces de jeu a pour corollaire un accroissement des dépendances et des problèmes psychosociaux. Des recherches portant sur l'augmentation de l'accès aux espaces de jeu, l'implantation de maisons de jeux et de casinos dans des populations canadiennes et américaines ont démontré les effets négatifs que pouvaient avoir de tels projets sur la santé des populations.

« Déjà en 1998, une étude de Govoni et al. sur l'impact des casinos dans la communauté de Windsor en Ontario révélait que les problèmes psychosociaux reliés au jeu sont en augmentation avec la promotion d'une plus grande accessibilité (Govoni et al., 1998). Dans la même lignée, l'étude de Room, Turner et Lalomiteau (1998) dans la région de Niagara en Ontario confirme la même tendance, soit une augmentation du nombre de joueurs compulsifs et de nouveaux problèmes sociaux dus principalement à l'augmentation de l'accès aux casinos. L'étude pancanadienne la plus récente confirme ces liens concrets entre l'accessibilité aux espaces de jeu et les problèmes psychosociaux qui s'y rattachent » (Cox, Yu, Afifi et Ladouceur, 2005)<sup>2</sup>.

Une autre étude canadienne de Korn (2000) qui se penchait sur l'importance de voir le phénomène du jeu compulsif plus comme une question de santé publique, confirmait que la prévalence au jeu augmentait avec le temps, et ce, en lien avec le nombre d'années d'exposition. Cette réalité est également confirmée par une étude longitudinale au Québec qui comparait les villes de Gatineau et de Québec en terme d'impact de la disponibilité sur le jeu compulsif. En utilisant comme outil de

---

<sup>1</sup> AVIS SUR LES IMPACTS DE L'IMPLANTATION DES SALONS DE JEUX AU QUÉBEC. (2007)

<sup>2</sup> SUISSA, J AMNON, TOXICO QUÉBEC ACTUALITÉS, *ACTUALITÉS SUR LES ADDICTIONS*, 19 JUIN 2005.

dépistage et de mesure le South Oaks Gambling Screen (SOGS) auprès de 457 répondants à Gatineau (groupe expérimental) et de 423 à Québec (groupe contrôle), les résultats confirmaient le fait reconnu au plan international, à savoir que la prévalence au jeu pathologique augmentait après quatre années d'exposition quand de nouvelles activités de « gambling » étaient introduites dans le temps » (Jacques, Ladouceur et Ferland, 2000)<sup>3</sup>.

## 1.2. PRÉVALENCE DU JEU

### Prévalence du jeu

Les dernières données québécoises concernant la prévalence de joueurs pathologiques et de joueurs à risque dans la population générale sont respectivement de 0,8 % et 0,9 %<sup>4</sup>. « Les joueurs pathologiques sont des individus émotionnellement dépendants du jeu, qui ont perdu le contrôle des aspects personnel, familial et professionnel de leur vie et qui présentent habituellement plusieurs signes d'un piètre fonctionnement psychosocial[...] Les personnes identifiées à risque n'atteignent pas le seuil normatif de la pathologie mais présentent des symptômes sérieux pouvant affecter leur santé<sup>5</sup>. » C'est à partir du DSM-IV-TR que s'établit le diagnostic de joueur pathologique. Ces critères de diagnostic se retrouvent en annexe.

### Joueurs d'ALV

En 2005, on estimait à 10,7 % la proportion de Québécois jouant aux appareils de loterie vidéo (ALV) ce qui correspond, en théorie, à environ 42 000 citoyens des Laurentides de 18 ans et plus. Les ALV demeurent le type de jeu le plus dangereux et le plus susceptible de créer de la dépendance. Contrairement à tous les types de jeu, le risque pour les joueurs d'ALV d'éprouver des problèmes de jeu est estimé à 13,8 %, ce qui est considérable. Ce total représente 8 % de joueurs pathologiques et 5,8 % de joueurs à risque<sup>6</sup> (Chevalier et al., 2002). **C'est donc dire que près de 5 800 Laurentidiens adultes, soit un joueur d'ALV sur sept, éprouveraient des problèmes liés aux appareils de loterie vidéo.**

Une autre étude indiquait qu'au Canada, « un adepte des ALV sur quatre était à risque ou éprouvait déjà des problèmes de jeu excessif », ce qui confirme l'observation fréquente selon laquelle les ALV sont la « cocaïne » de l'univers du jeu<sup>7</sup>.

« Or, la hausse des profits de 5,0 % (soit plus 1 237 milliards \$) de Loto-Québec en 2005-2006 provenant des appareils de loterie vidéo se serait réalisée, pour une large part, aux dépens des joueurs compulsifs, puisqu'à eux seuls ils ont contribué pour 59 % des revenus provenant de ces machines. Enfin, les risques inhérents aux appareils de loterie vidéo sont bien documentés et le récent débat sur le déménagement du casino a par ailleurs bien mis en relief le risque potentiel de la commercialisation de l'offre de jeu dans des régions fragilisées ou trop faciles d'accès<sup>8</sup>. »

### Courses de chevaux

À la dangerosité des appareils de loterie vidéo s'ajoute la dangerosité des paris sur course de chevaux, presque aussi importante et documentée que celle reliée aux ALV. Au Québec, en 2002, 11,4 % des adeptes de pari sur courses de chevaux éprouvaient des problèmes de jeu. De plus, 80 % des dépenses annuelles des Québécois consacrées aux courses de chevaux proviendraient de

---

<sup>3</sup> IBID

<sup>4</sup> LADOUCEUR, JACQUES, CHEVALIER, SÉVIGNY, HAMEL ET ALLARD, (2004) *PRÉVALENCE DES HABITUDES DE JEU ET DU JEU PATHOLOGIQUE AU QUÉBEC EN 2002*. QUÉBEC ET MONTRÉAL, UNIVERSITÉ LAVAL ET INSPQ.

<sup>5</sup> IBID

<sup>6</sup> CHEVALIER S., HAMEL D., LADOUCEUR R., JACQUES C., ALLARD, D., SÉVIGNY S. (2004) *COMPORTEMENTS DE JEU ET JEU PATHOLOGIQUE SELON LE TYPE DE JEU AU QUÉBEC EN 2002*. MONTRÉAL ET QUÉBEC, INSPQ ET UNIVERSITÉ LAVAL

<sup>7</sup> MARSHALL MARSHALL, K., WYNNE, H. (2004). *CONTRE VENTS ET MARÉES*, VOL. 16, NO 1., STATISTIQUE CANADA (PRINTEMPS 2004).

<sup>8</sup> INSPQ, DOCUMENT INÉDIT (2006), SALONS DE JEUX ET HIPPODROMES : UNE PRÉOCCUPATION DE SANTÉ PUBLIQUE.

personnes aux prises avec un problème de jeu. La dangerosité de ce jeu provient de ses caractéristiques, de l'organisation des courses et de la forme de pari dominante dans l'industrie et unique au Québec : le pari mutuel<sup>9</sup>.

Les personnes pariant sur les courses de chevaux et jouant aux ALV sont particulièrement vulnérables en ce qui a trait au jeu pathologique : 24,3 % de ces joueurs éprouvent des problèmes reliés au jeu et dépensent en moyenne 7 584 \$ par année dans ces activités<sup>10</sup>.

### 1.3. PRÉVALENCE DU JEU CHEZ LES JEUNES DU QUÉBEC

Malgré le fait qu'il soit défendu aux jeunes de moins de 18 ans de s'adonner au jeu étatique, 45,1 % des élèves du secondaire ont déclaré avoir participé à une forme ou l'autre de jeux de hasard au cours des 12 derniers mois en 2004. Ces pourcentages varient de 33,4 % en première secondaire à 56,4 % en cinquième secondaire. Parmi ceux-ci, 9 % sont des joueurs habituels, soit au moins une fois par semaine (sur une base hebdomadaire ou quotidienne) et 36 % sont des joueurs occasionnels.

Parmi ces 45,1 % des élèves du secondaire, 7,1 % de ceux-ci se sont adonnés aux ALV au cours de l'année de l'étude passant de 5,1 % en première secondaire à 11,1 % en cinquième secondaire. Comme dans la population adulte, les garçons s'adonnent plus à ce type de jeu et obtiennent un pourcentage moyen de 8,8 % comparé à 5,4 % chez les filles.

De plus, 8,5 % des élèves du secondaire, de sexe masculin et féminin, ont un problème de jeu, soit 6 % de joueurs à risque et 2,5 % de joueurs pathologiques probables. Les garçons présentent un risque plus élevé d'éprouver des problèmes de jeu avec un risque estimé à 11,1 %. Ce total représente 3,6 % de joueurs pathologiques et 7,5 % de joueurs à risque<sup>11</sup>.

### 1.4. SERVICES ET RESSOURCES DISPONIBLES EN PRÉVENTION ET TRAITEMENT DU JEU PATHOLOGIQUE POUR LES JOUEURS ET LEURS PROCHES

En octobre 2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçait la mise en place d'un programme expérimental sur le jeu pathologique. Le programme visait l'implantation graduelle, en deux phases, d'un continuum de services.

La première phase se concentrait principalement sur la mise en place de services de traitements spécialisés dans l'ensemble des régions du Québec. Compte tenu des similarités entre la dépendance au jeu et celle à l'alcool et autres drogues, les centres de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes se sont vus confier la mise en place de ces services.

Ainsi, dans la région, le Centre André-Boudreau a mis sur pied une équipe de cinq intervenants afin d'offrir des services externes dans les différents points de services. Cependant, le nombre de demandes d'aide varie beaucoup d'un territoire à l'autre et certains territoires connaissent maintenant des listes d'attente. On constate aussi une augmentation de la clientèle rejointe depuis les trois dernières années.

**TABLEAU 1 : Nombre de joueurs pathologiques traités par le Centre André-Boudreau dans la région des Laurentides selon la période 2003-2004 à 2005-2006**

Services	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de joueurs pathologiques traités	150	173	302

<sup>9</sup> VOIR AVIS COMMUN DE SANTÉ PUBLIQUE, LES SALONS DE JEUX : UNE RÉELLE RÉDUCTION DE L'ACCESSIBILITÉ? 2007

<sup>10</sup> IBID

<sup>11</sup> DUBÉ, GAËTANE, TRAORÉ ISSOUF, TREMBLAY REBECCA (2006). *RECUEIL STATISTIQUE SUR LE TABAC, L'ALCOOL, LA DROGUE ET LE JEU CHEZ LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DE 1998 À 2004*, QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 124 P.

Depuis 2006-2007, le Centre André-Boudreau offre également des services internes aux personnes qui le requièrent. De plus, une vingtaine de proches de joueurs reçoivent annuellement des services de soutien. Autour de 90 % de la clientèle traitée présentait une problématique associée aux ALV.

Pour la deuxième phase, les actions privilégiées ont été la mise en œuvre de stratégies de prévention, particulièrement auprès de groupes vulnérables comme les jeunes, les personnes âgées et les joueurs d'ALV. Des organismes communautaires de la région ont adapté leur programmation en prévention des toxicomanies pour y inclure la problématique du jeu pathologique. Près de 450 000 \$ sont investis annuellement dans la région des Laurentides pour venir en aide aux joueurs pathologiques et à leurs proches et 120 000 \$ sont consacrés annuellement à des activités de prévention. Les centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la région contribuent aux efforts régionaux à travers leurs interventions de promotion de la santé et du bien-être ainsi que leurs interventions préventives et psychosociales auprès de la population.

Sans en connaître les proportions exactes, nous savons que ceux-ci sont actuellement confrontés à une importante clientèle vulnérable aux prises avec des problématiques psychosociales pouvant être associées au jeu. Les services de 2<sup>ème</sup> ligne, notamment les centres jeunesse, sont confrontés à des taux de signalements supérieurs à la moyenne provinciale, et ce, année après année. Connaissant l'impact sur les familles de l'incidence du jeu pathologique, ces données sont aussi préoccupantes.

Puisqu'une estimation de la prévalence des joueurs pathologiques ou à risque dans la population des Laurentides évalue à près de 5 800 personnes, sans compter les proches immédiatement affectés par cette problématique, le réseau de la santé et des services sociaux des Laurentides nous apparaît actuellement difficilement en mesure d'assumer une telle augmentation des problèmes psychosociaux et de santé des populations vulnérables de la région.

## 1.5. LA RECONFIGURATION DU RÉSEAU DES ALV

Le *Plan de développement de Loto-Québec 2004-2007* indique une volonté de concentrer les ALV dans des salons de jeux afin d'en diminuer l'accessibilité. La stratégie de Loto-Québec propose de « reconfigurer le réseau des ALV en réduisant d'un minimum de 31 % sur trois ans le nombre de sites qui offrent des ALV et en concentrant la majorité des appareils ainsi récupérés dans un réseau de cinq salons de jeux contrôlés par Loto-Québec. Au terme de la période triennale, le réseau des établissements de type bar et brasserie aura été amputé de 2 500 appareils, soit une diminution de 18 %. Ces appareils seront retirés du réseau au fur et à mesure de l'ouverture des salons de jeux et de l'attrition normale du parc d'ALV<sup>12</sup>. » Signalons que depuis 2005, seulement 17 sites ont été fermés et 63 ALV retirés, et ce, pour les trois régions de Laval/Laurentides/Lanaudière<sup>13</sup>.

De ces 2 500 ALV, 1 770 seront relocalisés dans quatre salons de jeux gérés par la Société des salons de jeux du Québec. À ceux-ci s'ajouteront les 430 ALV actuellement en exploitation dans les hippodromes pour un total de 2 200. Les salons de jeux seront implantés, entre autres, dans la couronne nord de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Mont-Tremblant<sup>14</sup>.

« Loto-Québec mentionne vouloir favoriser une répartition équilibrée des ALV entre les régions de la province et selon les zones des villes en tenant compte des conditions socioéconomiques. Elle vise à regrouper les activités liées au jeu dans des zones où la dynamique sociale n'est pas fragilisée et contenir l'offre dans les quartiers où les risques de problèmes sociaux et les coûts s'y rattachant sont élevés<sup>15</sup> ».

La carte 1 nous permet de constater un nombre de permis par municipalité beaucoup plus élevé dans les territoires du sud, là où se retrouve le plus grand nombre de municipalités détenant 14 permis et plus. Cependant, partout dans la région, on retrouve une certaine concentration d'ALV. Ainsi, tous les territoires des Laurentides disposent de zones de plus de 6 permis.

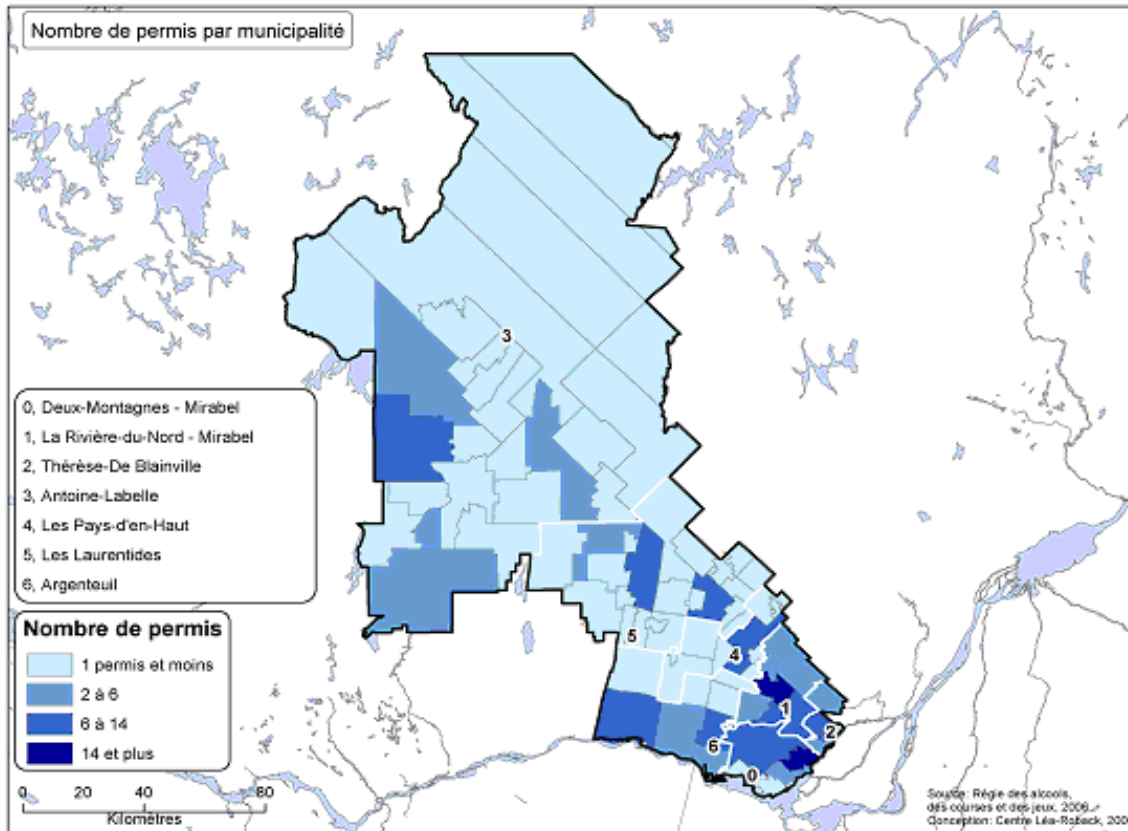
<sup>12</sup> LOTO-QUÉBEC, PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2004-2007, ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE MISSION ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE.

<sup>13</sup> LOTO-QUÉBEC, RAPPORT ANNUEL 2006 – DIVERTIR AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ.

<sup>14</sup> LOTO-QUÉBEC, FICHE DE RENSEIGNEMENTS : SOCIÉTÉ DES SALONS DE JEUX DU QUÉBEC, (2006).

<sup>15</sup> LOTO-QUÉBEC, PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2004-2007, ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE MISSION ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE.

**CARTE 1 : Répartition du nombre de permis d'ALV par municipalité, selon le territoire de RLS, Région des Laurentides, 2001**



L'ajout des 1 300 ALV dans la couronne nord de Montréal et de 300 au Mont-Tremblant transformera radicalement l'offre de jeu accessible à la population des Laurentides, et ce, quel que soit le choix du site pour le déménagement de l'hippodrome de Montréal puisque la concentration de permis est déjà élevée aux limites de Laval et dans la portion sud de la région.

## 2. LE PROJET DE LOTO-QUÉBEC AU MONT-TREMBLANT

Loto-Québec annonce dans la présentation du salon de jeux de Mont-Tremblant que celui-ci s'adressera en premier lieu à une clientèle touristique qui proviendrait à 60 % de l'extérieur du Québec<sup>16</sup>. Les informations disponibles indiquent que l'achalandage du salon de jeux est estimé entre 1 600 et 2 000 personnes par jour. Des investissements de plus de 56 millions \$ sont prévus pour la construction et l'aménagement du site qui, en plus du salon de jeux, inclura un restaurant, un bar, un café internet, un bar billard ainsi qu'une salle multifonctionnelle de 300 places. Deux cents nouveaux emplois seront ainsi créés dont 60 % seront permanents<sup>17</sup>.

Nous manquons d'information sur la méthode utilisée pour estimer la fréquentation d'un lieu comme un salon de jeux au site du Mont-Tremblant. Nous ne possédons pas non plus d'information quant aux moyens identifiés pour attirer autant de touristes étrangers. Un grand nombre de personnes devront

<sup>16</sup> LOTO-QUÉBEC, 22 SEPTEMBRE 2006.

<sup>17</sup> SOCIÉTÉ DES SALONS DE JEUX DU QUÉBEC INC., FICHE DE RENSEIGNEMENTS, MISE À JOUR 8 NOVEMBRE 2006.

visiter le salon de jeux afin de générer suffisamment de profits pour rentabiliser l'investissement initial important de 56 millions \$. Qu'arrivera-t-il si la clientèle touristique prévue n'est pas au rendez-vous?

La Direction de santé publique de Montréal a démontré, dans son avis, que les prévisions d'achalandage de plusieurs casinos dans le monde n'ont pas été atteintes et que souvent la clientèle des casinos se recrute davantage parmi les populations qui résident à proximité<sup>18</sup>. On peut raisonnablement penser que la même situation pourrait s'appliquer à un salon de jeux. Ainsi, selon le scénario même de Loto-Québec, des questions subsistent. De qui sera constitué le 40 % de clientèle autre que des touristes de l'extérieur du Québec? Cela pourrait équivaloir à environ 800 clients locaux par jour (basé sur les estimations de 2 000 clients/jour).

Nous ne possédons pas à l'heure actuelle les garanties nécessaires pour nous assurer que la clientèle du salon de jeux ne sera pas recrutée à même la population locale particulièrement chez les populations vulnérables. Nous craignons donc que bon nombre de nos citoyens deviennent victimes du jeu pathologique par l'arrivée de ces centaines de nouveaux ALV dans leur environnement. D'importants coûts personnels, familiaux et sociaux rattachés à cette problématique sont à prévoir.

## 2.1. MODIFICATIONS DE LA CONCENTRATION D'ALV EN LIEN AVEC LE SITE DU MONT-TREMBLANT

Les données régionales obtenues quant aux taux d'ALV par 1 000 habitants dans notre région avant et après l'arrivée du salon du Mont-Tremblant sont présentées dans le tableau 2. Compte-tenu des limites de nos connaissances, le calcul est effectué sur la base de 4,3 ALV par permis délivré par la Société des Loteries Vidéo du Québec. En effet, Loto-Québec indique 4,3 ALV par site en moyenne et un permis donne droit jusqu'à cinq ALV.

**TABEAU 2 : Taux d'ALV, région des Laurentides  
Avant et après l'implantation du salon de jeux à Mont-Tremblant**

RLS	Pop 18 ans et plus	Pop totale	# ALV Avant	# ALV Après *	% ALV Avant	% ALV Après*	Nombre ALV / 1000 habitants (18+) Avant	Nombre ALV / 1000 habitants (18+) Après*	Nombre ALV / 1000 habitants (Pop totale) Avant	Nombre ALV /1000 habitants (Pop totale) Après*
Deux-Montagnes/ Mirabel-Sud	76 378	100 879	185	185	18%	14%	2,4	2,4	1,8	1,8
Rivière-du-Nord/ Mirabel-Nord	95 003	121 980	237	237	23%	18%	2,5	2,5	1,9	1,9
Thérèse-De Blainville	105 903	143 232	159	159	15%	12%	1,5	1,5	1,1	1,1
Antoine-Labelle	28 291	34 756	116	116	11%	9%	4,1	4,1	3,3	3,3
Pays-d'en-Haut	28 859	34 303	133	133	13%	10%	4,6	4,6	3,9	3,9
Laurentides	33 635	41 235	112	394	11%	30%	3,3	11,7	2,7	9,6
Argenteuil	23 875	29 460	90	90	9%	7%	3,8	3,8	3,1	3,1
Total / Moyenne	391 944	505 845	1 032	1 314	100%	100%	3,2	4,4	2,6	3,5

Source : Pop 2005, Institut de la statistique du Québec (ISQ), janvier 2005 sur la base du recensement de 2001

# ALV = # de permis délivrés par la SLVQ multiplié par 4,3 ALV/permis




\* Laurentides, ajout de 282 ALV, suite à l'implantation du Salon de jeu Mont-Tremblant

<sup>18</sup> CHEVALIER, S., MONTPETIT, C., BIRON, J-F., CAUX, C. (2006) AVIS SUR LA MODIFICATION DE L'OFFRE DE JEU À MONTRÉAL. LA CONSTRUCTION D'UN CASINO AU BASSIN PEEL. MONTRÉAL, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL.

Ainsi, nos estimations indiquent que la moyenne régionale serait, au 31 mars 2006, de 2,6 ALV pour 1 000 habitants (quelque soit le groupe d'âge) ce qui dépasserait déjà la moyenne provinciale de 1,9 ALV/1 000 habitants<sup>19</sup>. Enfin, cette estimation a été réalisée à l'échelle des territoires de RLS de la région.

Selon les données obtenues de Loto-Québec, il semblerait que la région pourrait compter 13 sites de moins entre St-Faustin et Mont-Laurier après l'arrivée du salon de jeux de Mont-Tremblant pour un total de 18 ALV retirés. On devrait donc, en se basant sur les chiffres avancés, se retrouver avec une baisse du nombre de sites de 31 à 19, entre St-Faustin et Mont-Laurier, mais une augmentation totale de 282 ALV dans les territoires du nord<sup>20</sup>. Comme les données obtenues de Loto-Québec ne nous indiquent pas les lieux où seront retirés les 13 sites dans les prochaines années, ni le nombre de sites retirés ailleurs dans les Laurentides, nous les avons tous regroupés dans le territoire des Laurentides.

Les territoires dont le nombre moyen d'ALV pour 1 000 habitants est inférieur à 2 ALV/1 000 habitants sont représentés en vert, ceux qui se rapprochent de la moyenne provinciale sont en jaune et ceux dont le nombre dépasse la moyenne québécoise sont en rouge. Comme le montre le tableau 2, c'est le cas des trois territoires de RLS directement concernés par l'ajout des 300 ALV à Mont-Tremblant. Ainsi, selon nos calculs, en considérant la population totale, il y aurait déjà :

-  2,7 ALV/1 000 habitants dans le territoire du RLS des Laurentides, site choisi pour le salon de jeux,
-  3,9 dans le territoire des Pays-d'en-Haut, tout juste au sud,
-  3,3 dans le territoire d'Antoine-Labelle, au nord.

Le nombre d'ALV/1 000 habitants grimperait à 9,6 ALV/1 000 habitants dans le territoire de RLS des Laurentides, où est situé le Mont-Tremblant, ce qui est nettement supérieur à ce qui prévaut actuellement dans la moyenne québécoise. Au niveau régional, il y aurait en moyenne 2,6 ALV/1 000 habitants dans les Laurentides et ce taux passerait à 3,5 ALV/1 000 habitants après l'implantation du salon de jeux.

**L'accessibilité aux salons de jeux étant interdite aux mineurs**, il nous apparaît indiqué, dans une volonté de traduire la réalité actuelle et celle qui prévaudra après l'implantation du salon de jeux, de calculer le taux d'ALV disponibles sur la base de la population de 1 000 habitants de 18 ans et plus. Le tableau 2 nous permet alors de constater que les taux d'ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus sont nettement supérieurs. Seul le territoire du RLS de Thérèse-De Blainville dispose de moins de 2 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus. En ne considérant que le scénario de l'arrivée d'un salon de jeux à Mont-Tremblant, l'estimation du taux moyen régional actuel passe ainsi de 3,2 à 4,4 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus.

## 2.2. POSITION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DU MILIEU FACE À LA MODIFICATION DE L'OFFRE DE JEU DU MONT-TREMBLANT

Une consultation de certains acteurs du milieu nous a permis de mieux connaître la position de différents partenaires face à l'arrivée d'un salon de jeux dans la région de Mont-Tremblant. Aucune consultation n'a toutefois été effectuée sur le projet de déménagement d'un hippodrome et d'un salon de jeux à Laval ou dans les Basses-Laurentides, dans la mesure où de nombreuses interrogations demeurent encore au niveau de ce projet.

<sup>19</sup> LOTO-QUÉBEC, RAPPORT ANNUEL 2006 – DIVERTIR AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ.

<sup>20</sup> LOTO-QUÉBEC, 22 SEPTEMBRE 2006.

### **Partenaires en faveur du projet de Mont-Tremblant**

De façon générale, les commerçants, la ville de Mont-Tremblant, la mairie, les conseillers municipaux, l'Office du tourisme et la Chambre de commerce ont très bien accueilli le projet et l'ont appuyé à l'unanimité. Celui-ci a fait l'objet d'une résolution positive du Conseil municipal qui a aussi approuvé le plan d'aménagement présenté. Ce projet vise à apporter un nouveau souffle à la région et à attirer une nouvelle clientèle de touristes. Dans un article paru dans *l'Information du Nord* le vendredi 2 juin 2006, le Maire de Mont-Tremblant, monsieur Pierre Pilon, souligne le support que Loto-Québec apporte aux organismes. Ce même journal informait la population dans son édition du 3 juillet 2006 que la présidente de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant, madame Mireille Bisson a signé une lettre dans l'édition du Bulletin « *Info commerciale* » où elle explique que le regroupement des gens d'affaires Tremblantois a décidé d'appuyer unanimement le projet. On apprenait, dans cet article, que Loto-Québec a annoncé aux représentants de la Chambre de commerce que son salon de jeux créera 280 emplois dont 69 % seront permanents. Quelques 2 000 visiteurs seront accueillis chaque jour dans un complexe de divertissement occupé à 58 % par autre chose que des ALV. L'endroit comprendra une salle multifonctionnelle de 300 places. Un investissement de 40 millions \$ sera requis en vue d'une ouverture prévue à la fin de 2007.

Plusieurs adhèrent à l'idée qu'un salon de jeux moins accessible à la population, où il y aurait centralisation des ALV du territoire, serait moins dommageable qu'une répartition d'ALV dans les brasseries et les bars de la région. Le Service de police de la ville de Mont-Tremblant a, malgré certaines appréhensions de départ, adhéré au projet après avoir rencontré des intervenants du Casino de Charlevoix qui les ont rassurés sur les impacts prévisibles, particulièrement au niveau de la criminalité. Celui-ci est favorable au projet notamment parce que le salon de Mont-Tremblant devrait s'adresser en majorité à une clientèle de touristes et favoriser l'économie du territoire. Les différentes mesures d'atténuation présentées dans le projet de Loto-Québec, particulièrement sur le service d'alcool interdit, l'accès au mineur défendu et l'accessibilité limitée du site pour les populations environnantes, semblent rassurantes. Il est toutefois mentionné parmi les acteurs en faveur du projet, voyant dans celui-ci une suite logique au développement actuel du site du Mont-Tremblant, qu'il serait souhaitable que des tables de jeux soient installées également afin d'attirer la clientèle de touristes et de « gros portefeuilles » et non pas seulement des ALV.

### **2.3. PARTENAIRES QUI ONT MANIFESTÉ DES INQUIÉTUDES FACE AU PROJET**

#### **Organismes communautaires et partenaires intersectoriels**

Plusieurs groupes et organismes qui interviennent auprès de la population (dépendance, personnes handicapées, pauvreté, emploi, etc.) s'inquiètent de l'impact que pourrait avoir l'arrivée de 300 ALV dans le territoire des Laurentides sur une population déjà vulnérabilisée par des conditions socio-économiques, matérielles et sociales peu favorables. Certains mentionnent avoir une préoccupation particulière pour les « travailleurs de la Montagne » qui ont souvent à composer avec des quarts de travail entrecoupés et pourraient se retrouver au salon de jeux pour y passer le temps. Plusieurs intervenants communautaires ou partenaires intersectoriels indiquent aussi qu'un segment important de la population leur paraît déjà présenter des problèmes de dépendance, soit à l'alcool ou à la drogue, et qu'il leur semble risqué d'augmenter l'offre de jeu pour cette clientèle vulnérable.

Des questions sont posées : Assisterons-nous à une augmentation de la criminalité, de la pauvreté, des divorces et du nombre de faillites personnelles? Quelles seront les mesures de gestion des dépendances et quel sera le pourcentage dégagé par le gouvernement pour lutter contre celles-ci?

Les membres d'un groupe de réflexion sur le capital social rattaché au Conseil régional de développement des Laurentides (CRDL) s'étaient déjà penchés sur cette question en 2002 et avaient soulevé des inquiétudes face à une augmentation probable des problèmes associés au jeu avec toute la détresse qui y est associée.

### **Intervenants psychosociaux, en jeu et en dépendances**

Bien qu'actuellement le Centre André-Boudreau considère être en mesure d'accueillir de nouveaux clients, il demeure tout de même préoccupé par les effets négatifs possibles occasionnés par l'implantation d'un salon de jeux.

Considérant la dangerosité connue de ces appareils et le risque qu'ils présentent de créer une dépendance, plusieurs intervenants psychosociaux des CSSS de la région sont inquiets de l'ajout d'un nombre important d'ALV dans les Laurentides. Ceux-ci craignent particulièrement les conséquences négatives sur les populations pauvres et démunies de toute la région. Certains appréhendent une augmentation appréciable du nombre de joueurs pathologiques tout comme un accroissement important de l'isolement et de la détresse sociale ainsi que des problématiques pouvant y être associées telles que dépression, suicide, perte d'emploi, rupture familiale et sociale, criminalité, etc.

Certains prévoient une augmentation de l'écart entre les différentes classes sociales, particulièrement pour le RLS des Laurentides assortie d'une augmentation du coût de la vie autour du site et de l'exode de la population locale vers des municipalités plus éloignées et isolées.

Plusieurs souhaitent un retrait significatif des ALV isolés dans les petits établissements partout dans la région. Ceux-ci estiment que très peu d'ALV ont été retirés dans les Laurentides jusqu'à maintenant au profit de futures installations à Mont-Tremblant.

### **Population et opposition publique au projet de Mont-Tremblant**

Selon les informations obtenues, surtout des intervenants et des partenaires intersectoriels, la population serait peu informée face à ce projet et son opinion serait partagée. D'un côté, l'arrivée de nouveaux emplois est bien perçue, mais plusieurs sont préoccupés par une augmentation de la détresse et des problèmes sociaux chez les populations plus à risque.

D'ailleurs, lorsqu'il fut question de construire un casino, il y a environ deux ans, des citoyens de Mont-Tremblant s'étaient mobilisés, avaient complété une pétition, rencontré le maire, exposé la situation, leurs inquiétudes et leur opposition dans les médias.

Le projet actuel de salon de jeux ne semble pas avoir suscité de débat. La ville de Mont-Tremblant n'a pas tenu de consultation publique sur le projet. L'implantation du salon de jeux ne requiert aucune modification de règlement de zonage.

## **2.4. LA VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION AUTOUR DU SITE DU MONT-TREMBLANT**

Comme il est proposé d'implanter un salon de jeux à Mont-Tremblant, nous présentons certaines données portant sur la population du RLS des Laurentides, mais également de deux autres RLS situés en périphérie de celui-ci, soit Antoine-Labelle au nord et Pays-d'en-Haut au sud. Nous pourrions alors apprécier certains indicateurs révélant des populations vulnérables qui résident près du site pressenti par Loto-Québec.

La littérature sur le jeu pathologique révèle que les personnes qui s'adonnent au jeu de façon problématique se retrouvent souvent dans les tranches de revenus inférieurs. On pense, entre autres, aux personnes vivant sous le seuil du faible revenu, ou encore à des revenus personnels par habitant faibles. De plus, les personnes qui ont moins de 11 années de scolarité, c'est-à-dire qui n'ont pas complété une formation de niveau secondaire, sont également plus à risque de développer une problématique de jeu pathologique.

**TABEAU 3 : Répartition de la population en nombre et en pourcentage (%), selon le seuil de faible revenu, le revenu personnel par habitant, ainsi que la population ne disposant pas d'un diplôme d'études secondaires (âgée de 20 ans ou plus), territoires de RLS des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle, la région des Laurentides et le Québec, 2001**

RLS	Pas diplôme étude secondaire (%)	Population vivant sous le seuil du faible revenu <sup>20</sup>		Revenu personnel par habitant* (15 ans et plus)
		%	n	\$
Laurentides	34,8	14,5	5 430	25 479 \$
Pays-d'en-Haut	22,4	11,0	3 350	37 755 \$
Antoine-Labelle	45,8	17,9	5 760	22 255 \$
Région des Laurentides	30,7	14,6	66 280	30 431 \$
Le Québec	29,9	19,1	1 345 490	29 499 \$

\* : Données pour 2005, ISQ, Bulletin, revenu personnel, régions, 2006, [www.stat.gouv.qc.ca/publications/économie/plf2006](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/économie/plf2006)

Comme le montre le tableau 3, la proportion de la population ne disposant pas d'un diplôme d'études secondaires est plus élevée dans les RLS des Laurentides et d'Antoine-Labelle, que dans la région des Laurentides et le Québec. Par ailleurs, dans ces deux mêmes territoires, les proportions de la population vivant sous le seuil du faible revenu, quoiqu'inférieures à la moyenne provinciale, demeurent tout de même élevées. Finalement le revenu personnel par habitant est, là encore, inférieur à celui de la région et du Québec. Le RLS des Pays-d'en-haut, plus favorisé, ne présente pas ces indicateurs de vulnérabilité.

Parmi les caractéristiques des personnes à risque, les personnes isolées socialement (personnes vivant seules, célibataires, veufs) peuvent constituer des groupes vulnérables au jeu pathologique. Comme on l'observe dans le tableau 4, la proportion de personnes vivant seules est supérieure dans les trois territoires de RLS, comparativement à la région des Laurentides<sup>21</sup>.

**TABEAU 4 : Nombre et pourcentage (%) de la population de 15 ans et plus vivant seule, territoires de RLS des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle, la région des Laurentides et le Québec, 2001**

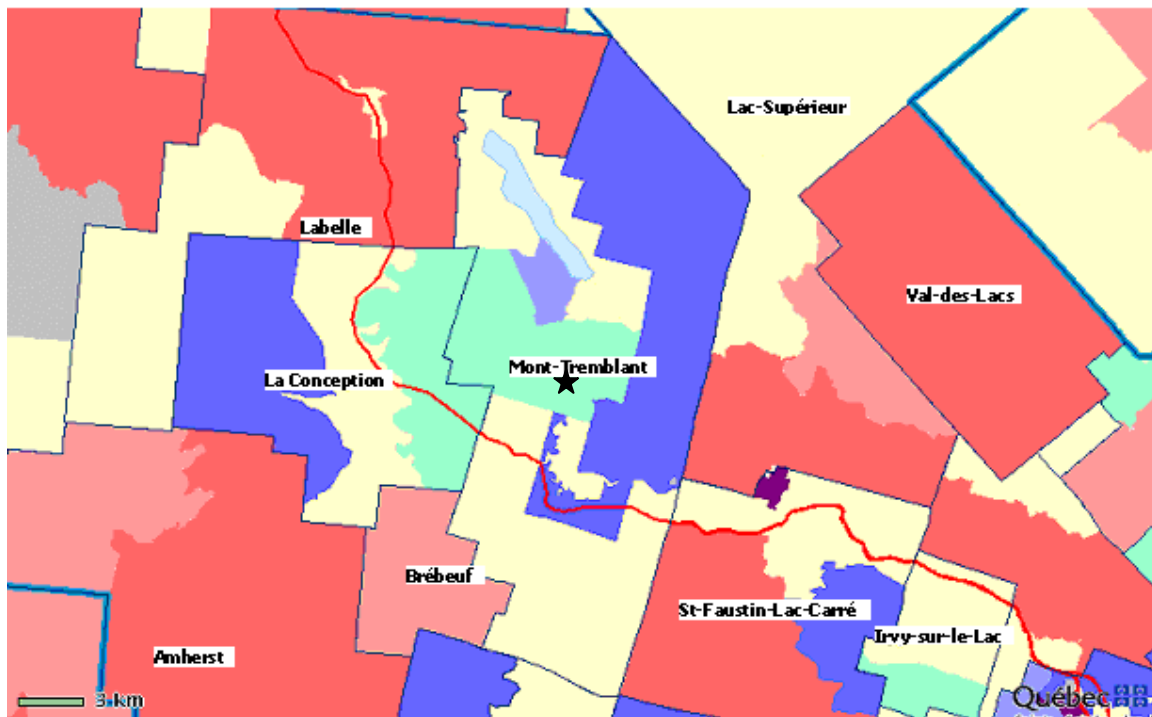
RLS	Population totale	Personnes vivant seules	
		%	n
Les Laurentides	41 235	13,2	4 925
Pays-d'en-Haut	34 303	15,0	4 575
Antoine-Labelle	34 756	12,0	3 865
Région des Laurentides	505 845	9,6	43 320
Le Québec	7 566 409	12,4	888 765

<sup>21</sup> LA SANTÉ, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE. PORTRAIT DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION DE LA RÉGION DES LAURENTIDES, 2005.



La carte 3 représente la ville de Mont-Tremblant et ses environs et révèle des zones de vulnérabilité matérielle et sociale bien présente immédiatement autour du site pressenti pour implanter un salon de jeux.

**CARTE 3 : Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, Ville de Mont-Tremblant et municipalités environnantes, 2001**



Bref, les territoires de RLS du nord de la région des Laurentides, et particulièrement le RLS des Laurentides, comportent d'importantes zones de vulnérabilité sociale et matérielle, ce qui semble contredire les perceptions habituelles vis-à-vis ces secteurs.

## 2.6. CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES

La littérature scientifique mentionne également que les joueurs pathologiques peuvent aussi être aux prises avec d'autres dépendances. Ainsi, les personnes qui vivent une problématique de dépendance (alcool, drogues) sont plus à risque de développer un problème de jeu. Or, les données disponibles à l'échelle régionale révèlent une proportion de 15,6 % de la population de 12 ans et plus qui déclare en 2003 avoir consommé cinq verres d'alcool ou plus dans une même occasion, 12 fois ou plus au cours des 12 mois précédents l'enquête<sup>23</sup>. Ces proportions se situent près de la moyenne régionale dans le RLS des Laurentides (15,2 %), mais sont supérieures dans les RLS des Pays-d'en-Haut (17,4 %), et d'Antoine-Labelle (21,1 %).

<sup>23</sup> ESCC, 2.1, 2003

### 3. LE PROJET DE LOTO-QUÉBEC DANS LA COURONNE NORD DE MONTRÉAL

Loto-Québec annonce dans la présentation du salon de jeux dans la couronne nord de Montréal que celui-ci comportera 1 300 positions de jeux et aura pour partenaire Attractions Hippiques Québec qui exploitera l'hippodrome et l'ensemble des paris mutuels sur piste et hors piste.

Les informations disponibles indiquent que l'achalandage du salon de jeux est estimé entre 5 000 et 6 000 personnes par jour en moyenne. Des investissements de plus de 99 millions \$ sont prévus pour la construction et l'aménagement du site qui, en plus du salon de jeux, inclura un restaurant de type buffet de 200 places (plus une terrasse de 150 places), un bar de 125 places (plus une terrasse de 150 places), un salon privé de 25 places ainsi qu'une salle multifonctionnelle de 600 places. Ce salon, dont l'ouverture est prévue fin 2008, créera 320 nouveaux emplois dont 60 % seront permanents<sup>24</sup>.

Nous manquons d'informations sur les données utilisées pour estimer la fréquentation d'un lieu comme un salon de jeux et un hippodrome. Toutefois, tout comme le projet du Mont-Tremblant, un salon de jeux inséré dans un complexe récréotouristique et familial d'envergure, comme celui qui sera construit, risque d'attirer en plus d'une clientèle touristique, bon nombre des 301 000 Laurentidiens résidant dans les territoires plus au sud.

Comme le mentionne la région de Laval dans son *Avis sur les impacts de l'implantation de salons de jeux au Québec*, le site pressenti par Loto-Québec à Laval pour l'implantation du futur complexe de divertissement familial, incluant un hippodrome et un salon de jeux, se situe à la jonction des autoroutes 440 et 13, axes routiers majeurs de la couronne nord de Montréal. La situation géographique du salon de jeux telle que présentée, aurait une incidence importante sur sa fréquentation par la population des Laurentides<sup>25</sup>.

#### 3.1. ACCÈS AU COMPLEXE DE DIVERTISSEMENT FAMILIAL DANS LA COURONNE NORD DE MONTRÉAL PAR LA POPULATION DES LAURENTIDES

On sait que les travailleurs se rendant à Montréal et Laval subissent les effets de la congestion automobile et nombreux sont ceux qui, éventuellement, transiteront chaque jour à côté du site de l'hippodrome et du salon de jeux de Laval. Dans les Laurentides, la proportion de travailleurs qui se rendent travailler à Montréal ou à Laval est d'environ 50 % dans les municipalités régionales de comté (MRC) Thérèse-De Blainville et Deux-Montagnes, près de 33 % des travailleurs de la MRC de Mirabel, près de 26 % du territoire de Pays-d'en-Haut, 20 % des travailleurs de la MRC Rivière-du-Nord et finalement près de 10 % de la MRC d'Argenteuil<sup>26</sup>. L'accessibilité au jeu se trouvera augmentée pour plus de 83 000 Laurentidiens qui pourraient retrouver sur leur trajet habituel et quotidien, un salon de jeux.

Le site pressenti deviendrait alors, pour un nombre imposant de Laurentidiens, autant un site de destination qu'un site de proximité. Combien de nouvelles personnes s'initieront aux paris sur des courses de chevaux et aux ALV accessibles dans un même lieu en visitant ce complexe de divertissement. Considérant le fait que 24,3 %<sup>27</sup> des personnes pariant sur les courses de chevaux et jouant aux ALV développeront un problème de jeu, un accroissement du nombre de joueurs aura une incidence sur les populations vulnérables des Laurentides.

---

<sup>24</sup> SOCIÉTÉ DES SALONS DE JEUX DU QUÉBEC INC, FICHE DE RENSEIGNEMENTS, SALON DE JEUX - COURONNE NORD DE MONTRÉAL. MISE À JOUR 8 NOVEMBRE 2006

<sup>25</sup> VOIR AVIS DE LAVAL

<sup>26</sup> ISQ, DIRECTION DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

<sup>27</sup> VOIR AVIS COMMUN ET AVIS LAVAL

### 3.2. MODIFICATION DE LA CONCENTRATION EN LIEN AVEC LA CRÉATION D'UN HIPPODROME DANS LA COURONNE NORD DE MONTRÉAL

Quel que soit le site choisi pour le déménagement de l'hippodrome de Montréal (Laval, Blainville ou Boisbriand), la population des Basses-Laurentides aura accès à ce site qui se retrouvera dans un rayon de moins de 40 kilomètres de tous les territoires du sud.

**TABLEAU 5 : Taux d'ALV/pop advenant le déménagement de l'hippodrome de Montréal dans la région des Laurentides**

Scénario : salon de jeu Mont-Tremblant et hippodrome Blainville ou Boisbriand								
	# ALV Avant	# ALV Après*	% ALV Avant	% ALV Après*	Nombre ALV / 1000 habitants (18+) Avant	Nombre ALV / 1000 habitants (18+) Après*	Nombre ALV / 1000 habitants (Pop totale) Avant	Nombre ALV / 1000 habitants (Pop totale) Après*
RLS								
Deux-Montagnes/Sud-de-Mirabel	185	185	18%	7%	2,4	2,4	1,8	1,8
Rivière-du-Nord/Nord-de-Mirabel	237	237	23%	9%	2,5	2,5	1,9	1,9
Thérèse-De Blainville	159	1 459	15%	56%	1,5	13,8	1,1	10,2
Antoine-Labelle	116	116	11%	4%	4,1	4,1	3,3	3,3
Pays-d'en-Haut	133	133	13%	5%	4,6	4,6	3,9	3,9
Laurentides	112	394	11%	15%	3,3	11,7	2,7	9,6
Argenteuil	90	90	9%	3%	3,8	3,8	3,1	3,1
Total / Moyenne	1 032	2 614	100%	100%	3,2	6,1	2,6	4,8

Source : Pop 2005, Institut de la statistique du Québec (ISQ), janvier 2005 sur la base du recensement de 2001

# ALV = # de permis délivrés par la SLVQ\*4,3 ALV/permis

\* Ajout de 1300 ALV, après l'implantation d'un hippodrome et d'un salon de jeu

Le tableau 5, dans lequel nous avons ajouté les 1 300 ALV du salon de jeux dans le territoire de Thérèse-De Blainville (territoire où se retrouvent les villes de Blainville et de Boisbriand), nous donne une idée approximative du changement dans l'offre de jeu pour la région des Laurentides. Ce scénario nous amène à conclure qu'il y aurait 1 582 ALV de plus dans la région dans le cas où l'hippodrome et le salon de jeux seraient déménagés dans notre région. Cela constitue une augmentation de plus de 250 % d'ALV dans la région des Laurentides.

Aucun territoire ne conserverait un taux moyen de moins de 2 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus après l'arrivée de ces 1 300 nouveaux ALV et seulement deux territoires se retrouveraient avec un taux moyen de moins de 3 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus. Tous les autres territoires de RLS de la région se retrouveraient dans la zone « rouge ». Ainsi, selon nos calculs, il y aurait une moyenne de 6,1 ALV par 1 000 habitants de 18 ans et plus pour la région des Laurentides. Les variations à l'échelle des autres territoires de RLS seraient de 3,3 à 11,7 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus. Ce qui est considérable.

Advenant que l'hippodrome soit construit à Laval, le taux d'ALV par population dans les Laurentides sera diminué, mais l'accessibilité au jeu et donc les conséquences anticipées, resteront les mêmes.

### 3.3. LA VULNÉRABILITÉ DE LA POPULATION DU SUD DES LAURENTIDES

La littérature scientifique met en évidence le lien entre le jeu pathologique et certaines caractéristiques personnelles (modalités de vie, habitudes et comportements à risque, état de santé mentale), sociodémographiques (genre, monoparentalité, etc.) et socioéconomiques (ex. : faible revenu, scolarité). Loto-Québec s'en dit consciente puisqu'elle mentionne « vouloir favoriser une répartition équilibrée des ALV entre les régions de la province et selon les zones des villes en tenant compte des conditions socioéconomiques. Elle vise à regrouper les activités liées au jeu dans des zones où la dynamique sociale n'est pas fragilisée et contenir l'offre dans les quartiers où les risques de problèmes sociaux et les coûts s'y rattachant sont élevés<sup>28</sup>. »

<sup>28</sup> LOTO-QUÉBEC, PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2004-2007, ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE MISSION ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Cependant, son choix d'implanter un salon de jeux dans la région de Laval ou au sud de la région des Laurentides (Boisbriand ou Blainville), est discutable en considérant sa volonté de contenir l'offre de jeu dans les zones où se retrouvent des populations à risque.

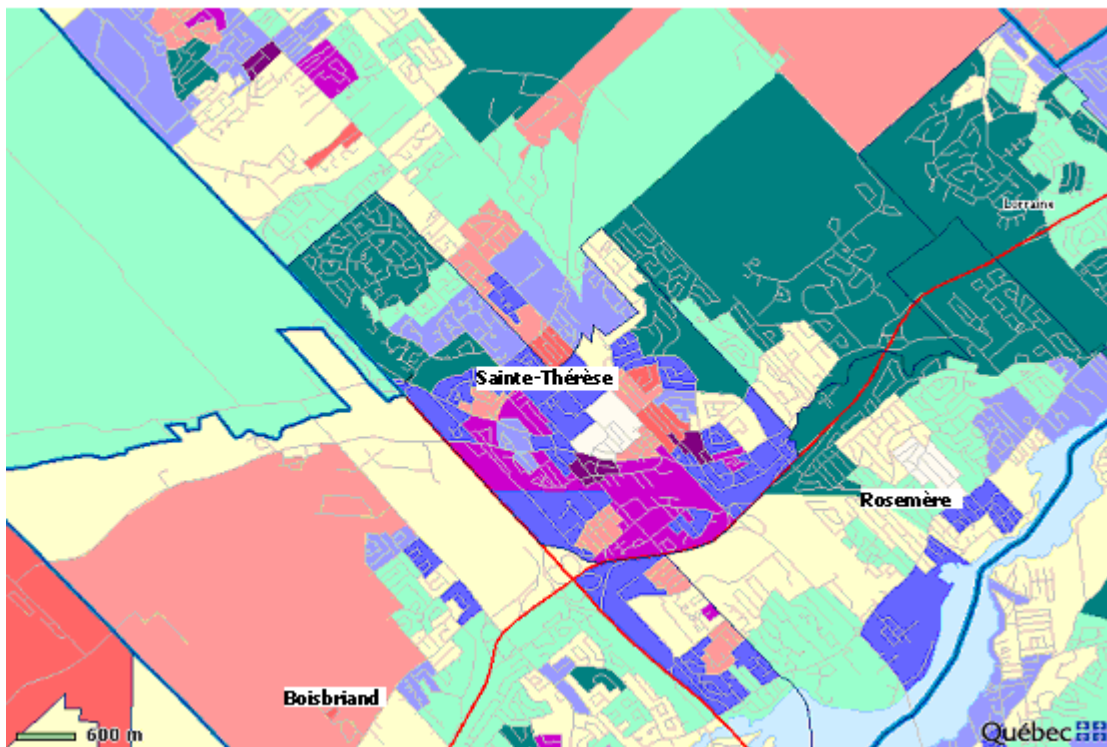
Ainsi, dans les quatre RLS les plus au sud de la région (Rivière-du-Nord/Mirabel-Nord, Deux-Montagnes/Mirabel-Sud, Thérèse-De Blainville et Argenteuil), près de 35 000 personnes vivent sous le seuil de faible revenu. Même si cela correspond à des proportions inférieures à celles du Québec, ceci cache des réalités moins favorables lorsque les analyses sont faites à l'échelle des municipalités.

Ainsi, la municipalité de Pointe-Calumet, située dans le RLS de Deux-Montagnes/Mirabel-Sud, à quelques kilomètres des lieux pressentis par Loto-Québec, compte près du tiers de sa population (28,7 %) vivant sous le SFR. Ste-Thérèse, une municipalité située dans le RLS Thérèse-De Blainville compte 20,4 % de sa population sous le SFR. Lachute, une municipalité d'Argenteuil, obtient, quant à elle, près du quart de sa population (24,5 %) vivant sous le SFR.

Un autre exemple concerne la proportion de personnes vivant seules. Ainsi, même si la moyenne régionale indique que 9,6 % de la population vit seule (Québec = 12,4 %), on pourrait croire que la situation qui prévaut dans le RLS Thérèse-De Blainville (6,4 %) est avantageuse. Or, une appréciation plus fine révèle des zones nettement plus vulnérables, comme à Ste-Thérèse (13,4 %).

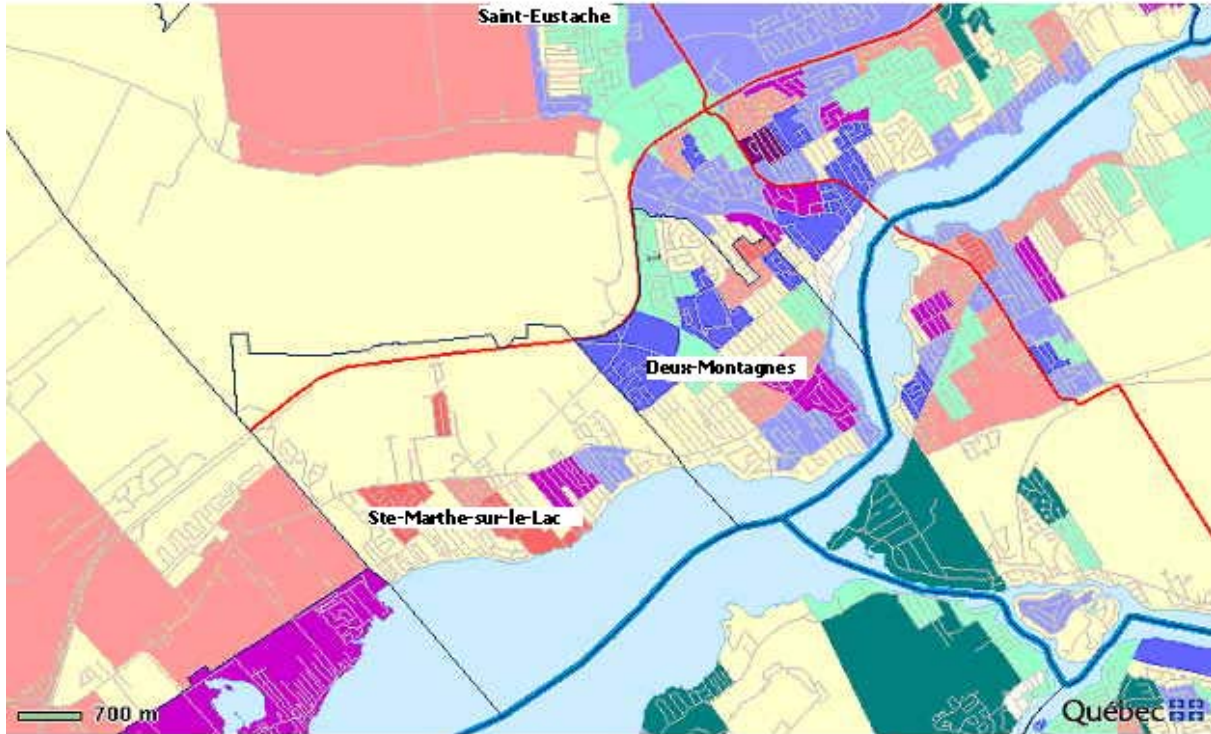
D'autres indicateurs nous permettent de mieux apprécier la défavorisation de certaines populations de ces territoires. Par exemple, la carte 4 révèle, à partir de l'indice de Pampalon, une défavorisation matérielle et sociale importante dans certaines zones du RLS Thérèse-De Blainville, particulièrement dans la ville de Ste-Thérèse.

**CARTE 4 : Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, Ville de Sainte-Thérèse et municipalités environnantes, 2001**



La carte 5 concerne le territoire du RLS Deux-Montagnes/Mirabel-Sud où des secteurs limitrophes à la jonction des l'autoroutes 640 et 13 mettent en relief des zones de vulnérabilité matérielle et sociale, comme c'est le cas dans la ville de Deux-Montagnes, Saint-Eustache, voire Pointe-Calumet, plus au sud-ouest.

**CARTE 5 : Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale, Ville de Deux-Montagnes et municipalités environnantes, 2001**

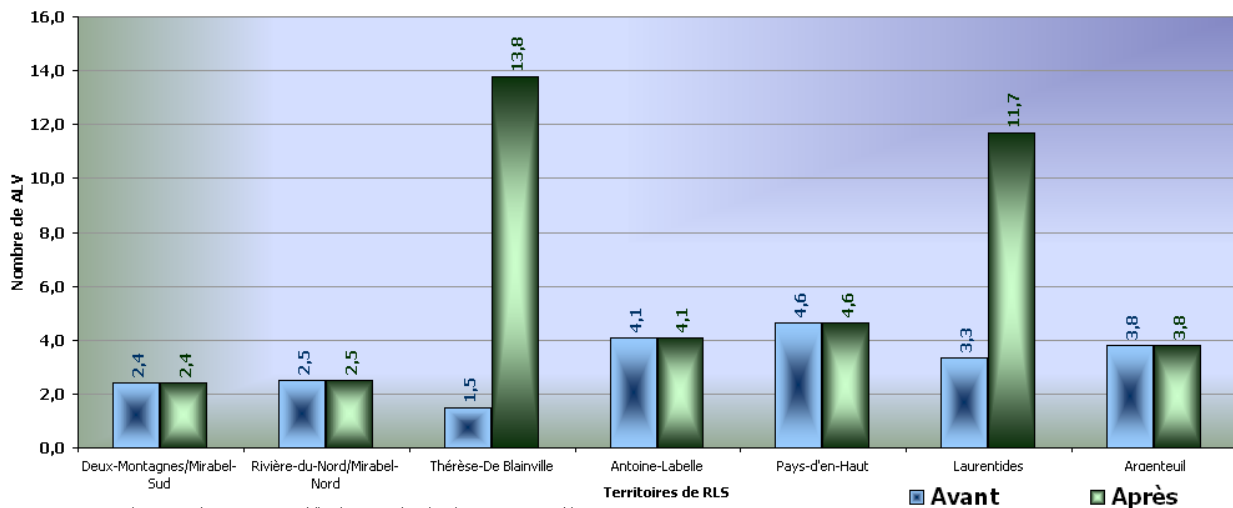


En bref, la population du sud de la région des Laurentides n'est pas toute avantagée au plan matériel et social. Une appréciation des indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques, à l'échelle des municipalités, démontre que près de 52 000 citoyens résidant dans les territoires de RLS du sud sont plus vulnérables que ne le laissent percevoir les moyennes régionales.

#### 4. RÉPERCUSSIONS AU NIVEAU RÉGIONAL

Le graphique 1, nous permet de constater le changement avant et après l'implantation des deux projets de Loto-Québec dans les territoires de RLS des Laurentides et Thérèse-De Blainville advenant le déménagement de l'hippodrome de Montréal à Blainville ou Boisbriand. Ces territoires de RLS verraient leur nombre moyen d'ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus grimper de manière substantielle. Ainsi le nombre moyen d'ALV passera de 3,3 à 11,7 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus dans le territoire de RLS des Laurentides. Celui de Thérèse-De Blainville obtiendrait quant à lui un nombre moyen passant de 1,5 à 13,8 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus, ce qui est considérable. Plus de 139 500 Laurentidiens résidant dans ces deux territoires seront directement concernés par cette proximité d'un nombre important d'ALV et ce, sans compter ceux des territoires environnants.

**GRAPHIQUE 1 : Nombre moyen d'ALV par 1 000 habitants de 18 ans et plus  
Par territoires de RLS des Laurentides\*  
Avant et après l'implantation des projets de Loto-Québec en 2008**

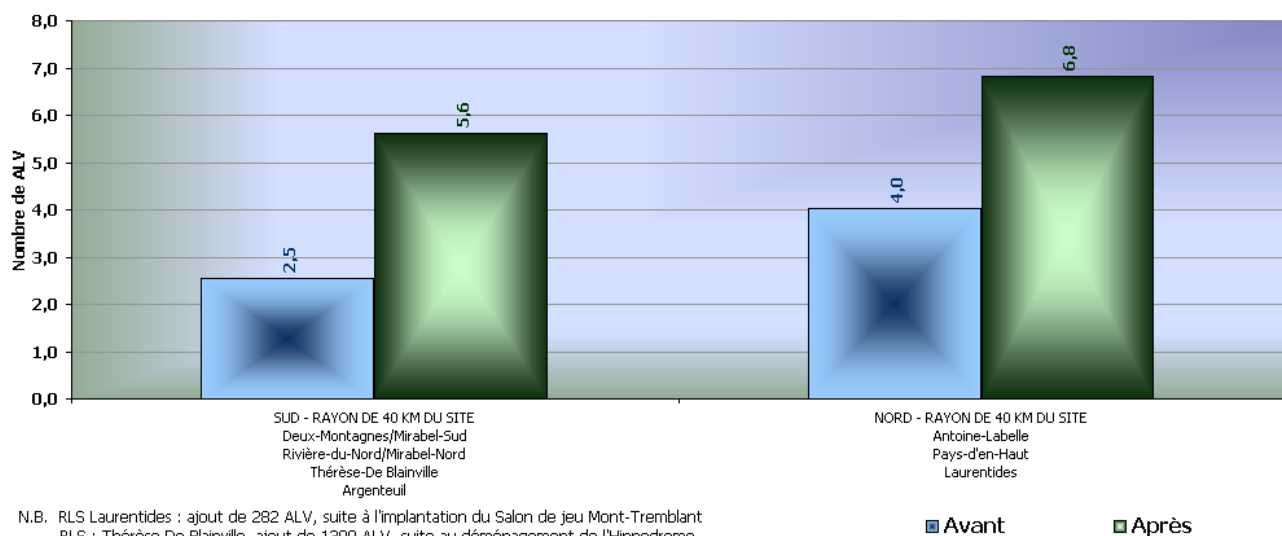


N.B. RLS Laurentides : ajout de 282 ALV, suite à l'implantation du salon de jeux Mont-Tremblant  
 RLS Thérèse-De Blainville : ajout de 1 300 ALV, suite au déménagement de l'hippodrome

\* : advenant l'implantation de l'hippodrome de la couronne nord de Montréal, à Blainville ou à Boisbriand.

Le graphique 2 met en relief la situation dans la région avant et après l'implantation des projets de Loto-Québec en réunissant les territoires limitrophes aux deux projets. En regroupant les territoires, dans un rayon de 40 Km autour des projets de salons de jeux dans les Laurentides, nous constatons que, pour les territoires gravitant autour de l'hippodrome de la couronne nord de Montréal (Thérèse-De Blainville, Rivière-du-Nord/Mirabel-Nord, Deux-Montagnes/Mirabel-Sud et Argenteuil) les taux d'ALV par 1 000 habitants de 18 ans et plus passeront de 2,55 à 5,6. Ces taux passeront quant à eux de 4 à 6,8 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus pour les trois autres territoires du nord qui seront surtout touchés par l'arrivée du salon de jeux à Mont-Tremblant.

**GRAPHIQUE 2 : Nombre moyen d'ALV par 1 000 habitants de 18 ans et plus Selon le bassin sud ou nord de la région des Laurentides Avant et après l'implantation des projets de Loto-Québec en 2008**



#### 4.1. VULNÉRABILITÉ DE LA RÉGION

Des données régionales mettent en relief d'autres facteurs de risque associés au jeu pathologique comme la fréquence élevée de consommation d'alcool où la région occupe le peloton de tête en cette matière avec 35,5 % des personnes de 15 ans et plus qui consomment de l'alcool au moins deux fois par semaine. Mentionnons de plus que la région des Laurentides se situe au-dessus de la moyenne de l'ensemble du Québec autant pour l'indicateur de consommation 2-3 fois/semaine, 4-6 fois/semaine, que la consommation chaque jour<sup>29</sup>. Certaines problématiques familiales comme la hausse importante des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse, à laquelle fait face le Centre Jeunesse des Laurentides depuis plusieurs années, la violence conjugale où la région fait piètre figure, ou encore des données sur la criminalité, alors que la région obtient des proportions inquiétantes, notamment en matière de conduite avec facultés affaiblies demeurent préoccupantes. C'est aussi le cas du taux de scolarisation où la proportion de la population ne détenant pas un diplôme d'études secondaires et où le taux de décrochage scolaire sont plus importants dans la région des Laurentides qu'au Québec. De plus, les indicateurs relatifs à la détresse sociale, notamment les troubles de l'humeur ou d'anxiété, sont aussi prévalents dans la région que dans l'ensemble du Québec<sup>30</sup>. Nous

<sup>29</sup> LA CONSOMMATION DE PSYCHOTROPES, PORTRAIT ET TENDANCES AU QUÉBEC, CPLT, 2003, TIRÉ DES DONNÉES DE ESCC, CYCLE 1, 1.

<sup>30</sup> ESCC, 3,1 2005.

devons signaler, enfin, la vulnérabilité importante qui prévaut dans le RLS de la Rivière-du-Nord/Mirabel-Nord et particulièrement à Saint-Jérôme, se situant à quelques dizaines de kilomètres de la ville de Laval. Ainsi, même sans une appréciation exhaustive de l'ensemble des indicateurs de vulnérabilité, nous croyons avoir fait la démonstration que la défavorisation matérielle et sociale de certaines zones de la région des Laurentides est une réalité bien concrète pour près de 70 000 citoyens des Laurentides. En effet, il faut se rappeler que derrière les statistiques qui présentent des moyennes ayant pour effet de masquer les écarts, se cachent des populations nettement plus vulnérables que ce qu'il en paraît *a priori*.

## 4.2. CONSÉQUENCES ASSOCIÉES À UNE PROBLÉMATIQUE DE JEU PATHOLOGIQUE

### Suicide et coûts sociaux

Des citoyens de la région des Laurentides, qui s'adonnaient au jeu d'ALV, ont été dépassés par cette habitude qui a malheureusement pris le contrôle sur leur vie et a créé une détresse telle qu'ils se sont enlevé la vie. Il s'agit là, d'une réalité qui a laissé ses marques tant pour les proches de la personne, les parents, les amis que pour l'ensemble de la collectivité.

Le suicide fait partie des conséquences connues ou probables d'une problématique de jeu pathologique. Une étude des dossiers du coroner portant sur les personnes de la région des Laurentides décédées par suicide entre 2001 et 2005 (en cours), nous permet d'identifier explicitement une problématique de jeu associée au suicide dans 15 dossiers dont 13 sont des hommes âgés entre 22 et 58 ans pour une moyenne de 40 ans.

En plus des problèmes d'accès aux ALV, les coroners relèvent l'accessibilité à un guichet automatique. Voici certains extraits révélateurs tirés des dossiers consultés. Dans un dossier, le coroner écrit : « *il est un joueur compulsif et il a accumulé des dettes à cause de cette habitude. Son problème de jeu avait même entraîné une rupture de son couple [...].* ». Dans un autre dossier, le suicidé laisse un message à ses proches : « *Je suis parti car je suis malheureux dans mon travail à cause des bêtises que j'ai faites à cause de la maladie du jeu des vidéopokers j'ai investi des milliers de \$ depuis deux ans.* » Le coroner termine son rapport en recommandant l'envoi de ce dernier à Loto-Québec afin de « *documenter les méfaits du jeu pathologique.* » Un autre dossier indique « *Il avait emprunté une somme de 2 000 \$ pour s'acheter des outils [...] il a fait plusieurs retraits au guichet automatique de l'établissement (13 retraits entre 13 h 36 min. et 2 h 46 min.), pour un total de 1 336,25 \$.* » Le coroner recommande, entre autres « *d'interdire la présence de guichets automatiques dans l'établissement d'un détenteur d'appareils vidéo poker.* » Cet autre extrait « *Aux dires de son père, il faisait des retraits de son compte bancaire tous les jours pour jouer dans les machines à vidéo poker. Il y aurait englouti un montant élevé, obtenu de la vente de sa maison.* » Ces extraits nous confirment que le jeu de hasard peut briser des vies à tout jamais.

Au-delà des vies brisées, les coûts sociaux d'un suicide sont immenses. **Chaque décès par suicide coûterait près de 850 000 \$ à la société** (services ambulanciers, hospitaliers, médicaux et funéraires, coûts de l'enquête policière, autopsie, perte de revenus futurs et d'années de vie potentiellement perdues)<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup> ATOUT HASARD, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'EXCELLENCE POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DU JEU, LADOUCEUR, R. LES COÛTS SOCIAUX DU JEU, VOL.3, NO.1, AVRIL 2001.

Les taux de suicide de la région des Laurentides (21,1 pour 100 000 en 1997-1999) se comparent à la moyenne provinciale (20,1 pour 100 000 en 1997-1999). Cependant, le tableau qui suit nous démontre que les territoires environnant le site pressenti pour le salon de jeux à Mont-Tremblant sont parmi les plus touchés entre 2001 et 2005.

**TABEAU 6 :Taux bruts de mortalité par suicide (par 100 000)  
Selon le territoire de MRC et la région des Laurentides, 2001-2005**

<b>TAUX BRUTS DE MORTALITÉ PAR SUICIDE (PAR 100 000) SELON LE TERRITOIRE DE MRC ET LA RÉGION DES LAURENTIDES, 2001-2005</b>	<b>2001-2005</b>
MRC Deux-Montagnes	(-) 13,0
MRC Thérèse-De Blainville	14,2
MRC Mirabel	15,6
MRC Rivière-du-Nord	19,5
MRC Argenteuil	12,7
MRC Pays-d'en-Haut	14,4
MRC Laurentides	(+) 25,1
MRC Antoine-Labelle	(+) 34,6
Région des Laurentides	17,4
(+) (-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle de la région, au seuil de 0,05. Sources : Bureau du Coroner, Banque de données sur les suicides, 2001-2005. Statistique Canada, Division de la Démographie, Estimations de la population, 1986 à 2005. Compilation par l'Institut de la Statistique du Québec. Compilation : Direction de santé publique des Laurentides, Équipe de la surveillance, de la recherche et de l'évaluation, octobre 2006.	

On le voit dans le tableau 6, les taux de décès par suicide sont significativement plus élevés dans le territoire de la MRC Les Laurentides (25,1 pour 100 000), site pressenti par Loto-Québec, mais également dans celui juste au nord, soit le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle (34,6 pour 100 000).

#### **4.3. CONSÉQUENCES PERSONNELLES, FAMILIALES, FINANCIÈRES ET SOCIALES**

Les données provenant de l'analyse des dossiers du coroner de la région documentent aussi plusieurs de ces conséquences. Certains dossiers du coroner consultés concernant des suicides associés aux problèmes de jeu, mentionnent les dettes contractées envers des membres de la famille, les disputes, la violence conjugale, les conflits familiaux, les séparations, etc. La famille se voit donc affectée au premier chef. Des conséquences financières ont aussi été identifiées pour certaines des personnes décédées par suicide qui avaient développé un problème de jeu. Mentionnons entre autres, la perte de leur commerce, des emprunts auprès d'usuriers ou d'institutions qu'ils ne pouvaient rembourser, des vols ou de la fraude, etc. À cet effet, 37 dossiers des coroners identifient un problème financier comme facteur associé aux suicides.

On sait qu'entre cinq et dix personnes sont immédiatement affectées par le suicide d'un proche<sup>32</sup>, et sans compter les coûts sociaux et économiques rattachés à cette problématique (pertes relationnelles, pertes de revenus, années potentielles de vie perdues, etc.). Il s'agit donc là d'une problématique de santé publique importante. Si, en plus, on ajoute une partie des 37 cas de suicides reliés à des problèmes financiers, pour lesquels des problèmes de jeu pouvaient être mis en cause, le problème devient criant. Qu'en sera-t-il après l'ajout de tant d'ALV dans notre région?

**Ainsi, plus de 12 % des décès par suicide entre 2001 et 2005 dans la région des Laurentides sont associés à des problèmes financiers ou à une problématique de jeu pathologique.**

<sup>32</sup> OMS, 2002

#### 4.4. BANALISATION ET ACCESSIBILITÉ SYMBOLIQUE

L'addition de tant d'ALV dans notre région ou aux alentours s'accompagnera nécessairement d'un risque accru d'augmenter, pour les Laurentidiens, l'accessibilité symbolique du jeu et ce autant pour les adultes que pour les jeunes, qui eux, semblent présenter une plus grande vulnérabilité face aux problèmes de jeu. « L'accessibilité symbolique tient davantage de l'acceptabilité sociale de participer à une activité, à se trouver dans les endroits où les jeux sont offerts et avec les autres personnes qui participent aux activités de jeu<sup>33</sup>. » Il est à prévoir que l'ouverture de complexes d'envergure comme ceux de la couronne nord et de Mont-Tremblant vont bénéficier d'une médiatisation et d'une publicité importante partout au Québec. La population des Laurentides sera donc informée de la disponibilité de ces nouvelles installations et activités près de leur domicile. Celle-ci risque d'être attirée par des installations qui seront neuves et certainement attrayantes ainsi que par le caractère de nouveauté de ce type de complexe.

L'effet de banalisation du jeu et de ses dangers, liée à une concentration d'un nombre élevé d'ALV à l'intérieur de complexes de divertissement accueillant hippodrome et autres activités à caractère récréotouristique, familial ou de loisir, activités nouvelles pour la couronne nord et la population des Laurentides demeure donc un élément à considérer.

#### 4.5. RECONFIGURATION DU RÉSEAU DES ALV : RÉGION DES LAURENTIDES

Nous ne pouvons nous assurer que Loto-Québec atteigne les objectifs fixés dans son plan de développement pour la région des Laurentides au regard de la réduction d'au moins 31 % des sites puisque les données sont incomplètes et que nous ne connaissons pas le nombre exact de sites disposant d'ALV pour la région.

En revanche, l'objectif de réduction de 18 % du nombre d'ALV et d'une répartition équilibrée des ALV entre les régions n'est pas atteint puisque nous assisterons à un accroissement de plus de 250 % du nombre d'ALV accessibles à la population des Laurentides. Selon les données dont nous disposons, nous pouvons estimer que les taux d'ALV/1 000 habitants dans la région dépassent déjà le taux provincial et un ajout d'un nombre considérable d'ALV ne fera qu'aggraver la situation.

Les Laurentides deviendraient la région qui récupère un grand nombre des 2 500 ALV retirés de 1 142 sites de type bar et brasserie partout au Québec selon les objectifs du plan de retrait de Loto-Québec (2004-2007). Ainsi les 1 600 nouveaux ALV accessibles à la population des Laurentides équivalent à 64 % de tous les ALV retirés des sites de type bar et brasserie de la province.

De ces 2 500 ALV, 1 770, seront relocalisés dans quatre salons de jeux du Québec. La proportion de l'arrivée de ces 1 600 nouveaux ALV dans les Laurentides dépasse donc 90 % de ces 1 770 ALV relocalisés dans les salons de jeux. Ces pourcentages sont loin de correspondre à une répartition équilibrée des ALV entre les régions.

Finalement, Loto-Québec ne répond pas aux critères fixés dans leur plan de développement pour les 3 territoires entourant le site du Mont-Tremblant :

- Ces trois territoires dépassent déjà les taux de 2 ALV/1 000 habitants.
- Ces trois territoires représentent des zones où la dynamique sociale est déjà fragilisée et plusieurs indicateurs nous le démontrent.
- L'offre de jeu est augmentée plutôt que contenue dans les quartiers où les risques de problèmes sociaux sont élevés.

---

<sup>33</sup> CHEVALIER, S., MONTPETIT, C., BIRON, J-F., CAUX, C. . (2006) AVIS SUR LA MODIFICATION DE L'OFFRE DE JEU À MONTRÉAL. LA CONSTRUCTION D'UN CASINO AU BASSIN PEEL. MONTRÉAL, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL.

#### 4.5.1 Reconfiguration du réseau d'ALV autour de Mont-Tremblant

Si nous appliquons le taux d'ALV par population suggéré par Loto-Québec dans son *Plan de développement 2004-2007*, soit 2,77/1 000 habitants, aux 110 924 habitants des trois territoires du nord de la région (Antoine-Labelle, Laurentides et Pays-d'en-haut), ce secteur ne devrait pas accueillir plus de 306 ALV. Même si 18 ALV ont déjà été retirés de 13 sites situés entre Saint-Faustin et Mont-Laurier, le choix de concentrer 300 ALV à Mont Tremblant devrait entraîner l'élimination quasi complète des ALV situés dans les bars, restaurants et autres lieux.

#### 4.5.2. Reconfiguration du réseau d'ALV dans la couronne nord de Montréal

La population de la couronne nord de Montréal qui aura accès au nouvel hippodrome, quel que soit son emplacement définitif, sera de 761 551 habitants. Le même calcul que précédemment nous amène à conclure que l'ensemble de ce secteur ne devrait pas accueillir plus de 2 107 ALV. Sachant qu'actuellement, 588 ALV sont disponibles à Laval et 671 dans les Basses-Laurentides, le nombre maximum d'ALV disponibles dans le nouveau salon de jeux ne devrait pas dépasser 848. Dans le cas où Loto-Québec persisterait dans son intention d'offrir 1300 ALV dans le salon de jeux de la couronne nord, le nombre d'ALV dispersé dans d'autres sites devrait être diminué d'autant (au moins 452 ALV).

### 5. RISQUES SPÉCIFIQUES À LA RÉGION DES LAURENTIDES ET RECOMMANDATIONS

La Direction de santé publique (DSP) des Laurentides se questionne sur les potentiels impacts sur la santé des environnantes suite à l'ajout de 300 appareils de loterie vidéo (ALV) dans un salon de jeux sur le site Versant Soleil de Mont-Tremblant et de l'ajout des 1 300 autres dans la couronne nord de Montréal; Laval, Blainville ou Boisbriand.

Considérant la dangerosité connue, le risque que présentent les ALV de créer une dépendance et le principe de précaution qui doit nous guider dans l'élaboration de ce type de projets, la Direction de santé publique des Laurentides est inquiète des effets potentiels et des coûts sociaux que cette hausse appréhendée de la participation de la population aux jeux de loterie vidéo pourrait entraîner.

La DSP des Laurentides n'est pas contre l'ajout de complexes récréotouristiques et familial au cœur de sa région, reconnue pour ses nombreux attraits touristiques. Cependant, elle réitère fermement sa position concernant le fait que le développement économique de la région ne peut se réaliser sans tenir compte de l'impact que peut avoir ce dernier sur la santé et le bien-être de la population de la région. La Direction de santé publique a identifié plusieurs risques majeurs liés à l'addition de centaines de nouveaux ALV, tant au sud (couronne nord de Montréal), qu'au nord de la région des Laurentides, et propose des recommandations pour tenter de limiter les effets néfastes éventuels.

Face à la perspective de voir se développer un problème d'envergure en matière de jeu pathologique, la Direction de santé publique des Laurentides demande que Loto-Québec apporte des correctifs et mette en place, avec la collaboration des partenaires concernés, de nouvelles mesures d'atténuation afin de s'assurer d'une vigilance appropriée pour les projets qui concernent la région.

**De concert avec la position de tous les Directeurs de santé publique du Québec, présenté dans l'*Avis régional de santé publique*, la Direction de santé publique des Laurentides a identifié plusieurs risques associés au déploiement des deux projets qui concernent la population de son territoire. Ces risques sont assortis de recommandations spécifiques à la réalité de la région des Laurentides.**

## **1<sup>ER</sup> RISQUE**

### **L'AUGMENTATION MAJEURE DE L'OFFRE DE JEU DANS TOUTE LA RÉGION DES LAURENTIDES**

#### **CONSIDÉRANT LE FAIT :**

- que la région des Laurentides fait face à l'arrivée de deux nouveaux projets qui changeront dramatiquement l'offre de jeu pour sa population.
- qu'un ajout de 300 nouveaux ALV dans un salon de jeux au Mont-Tremblant et de 1 300 nouveaux ALV dans la couronne nord de Montréal risque à coup sûr d'entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des populations vulnérables de toute la région.
- que le scénario proposé entraînera une augmentation de plus de 250 % de la disponibilité d'ALV dans la région.
- que l'objectif de Loto-Québec de réduire de 18 % du nombre d'ALV pour notre région et d'obtenir une répartition équilibrée des ALV entre les régions ne semble pas atteint.
- que l'augmentation de l'offre de jeu entraînera un accroissement prévisible du nombre de joueurs pathologiques ou à risque.
- qu'avec la seule arrivée d'un salon de jeux à Mont-Tremblant, l'estimation de la moyenne régionale passera de 3,2 à 4,4 ALV/1 000 habitants de 18 ans et plus.
- qu'avec l'ajout des projets de la couronne nord de Montréal en plus de celui de Mont-Tremblant, cette moyenne régionale passera de 3,2 à 6,1 ALV/ 1 000 habitants de 18 ans et plus.

#### **RECOMMANDATION 1 :**

Ne pas dépasser le nombre de 2107 ALV dans la région de Laval et des RLS du sud de la région (Deux-Montagnes/Mirabel-Sud, Thérèse-De Blainville, Rivière-du-nord/Mirabel-nord et Argenteuil).

Ne pas dépasser le nombre de 306 ALV dans les trois RLS du nord des Laurentides (Pays-d'en-Haut, Laurentides et Antoine-Labelle).

#### **CE QUI REVIENT À :**

- Diminuer d'au moins 452 le nombre d'ALV situés dans les sites de type bars ou brasseries des territoires de la couronne nord.
- Retirer quasi complètement les ALV situés dans les sites de type bars ou brasseries des territoires du nord des Laurentides.

**2<sup>E</sup> RISQUE**

**ACCROISSEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE, DE LA PROXIMITÉ, DE LA VISIBILITÉ DES ALV ET AUTRE JEUX RECONNUS COMME AYANT UNE FORTE INCIDENCE SUR LE JEU PATHOLOGIQUE PARTICULIÈREMENT CHEZ LES POPULATIONS VULNÉRABLES**

**CONSIDÉRANT, POUR LE SITE DE MONT TREMBLANT, LE FAIT :**

- que plusieurs intervenants communautaires ou partenaires intersectoriels nous signalent qu'une proportion importante de la population des Laurentides semble présenter d'autres problèmes de dépendance et qu'il leur apparaît risqué d'augmenter l'offre de jeu pour cette clientèle vulnérable.
- que ces problèmes associés à cette problématique constituent en plus un alourdissement du fardeau financier de familles déjà aux prises avec des difficultés importantes.
- que des travailleurs qui gravitent aux alentours du projet visé seront susceptibles d'être attirés par le salon de jeux et partagent certaines caractéristiques liées aux groupes vulnérables (ex. : travailleurs saisonniers à faibles revenus, captifs du site visé) et risquent de développer un problème de jeu.
- que nous ne possédons aucune garantie nous permettant d'affirmer que la clientèle du salon de jeux de Mont-Tremblant ne sera pas recrutée parmi la population vulnérable des territoires environnants.
- que l'aménagement urbanistique de ce complexe ne doit pas contribuer à créer dans la population des environs du site des comportements impulsifs.
- que le coroner recommande, entre autres, « d'interdire la présence de guichets automatiques dans l'établissement d'un détenteur d'appareils vidéo poker » et que le coroner termine un rapport en recommandant l'envoi de celui-ci à Loto-Québec afin de « documenter les méfaits du jeu pathologique ».

**RECOMMANDATION 2 :**

Enclaver le complexe de divertissement du Mont-Tremblant et encadrer son accès afin d'en faire un site de destination :

- En évitant toute publicité du site et de ses activités sur les principales routes d'accès de la région soit l'autoroute 15 et la route 117.
- En proscrivant les activités de mise en marché qui ont pour effet de fidéliser la clientèle.
- En limitant l'accès au site à partir des quartiers limitrophes.
- En empêchant l'accès du site aux travailleurs entre leurs quarts de travail.
- En s'assurant qu'il n'y aura pas de guichet automatique ni dans le salon de jeu ni dans un périmètre d'au moins un kilomètre de celui-ci.

**2<sup>E</sup> RISQUE (SUITE)**

**ACCROISSEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE, DE LA PROXIMITÉ, DE LA VISIBILITÉ DES ALV ET AUTRE JEUX RECONNUS COMME AYANT UNE FORTE INCIDENCE SUR LE JEU PATHOLOGIQUE PARTICULIÈREMENT CHEZ LES POPULATIONS VULNÉRABLES**

**CONSIDÉRANT, POUR LE PROJET DE LA COURONNE NORD, LE FAIT:**

- que, advenant que le projet se développe à Laval, cette région représente un pôle d'attraction économique et de divertissement important pour la population des Basses Laurentides composée de plus de 366 000 personnes.
- que, quel que soit le site choisi dans la couronne nord de Montréal, l'implantation d'un complexe de divertissement de l'envergure annoncée incluant un salon de jeux de 1 300 ALV, un hippodrome et d'autres activités reliées à l'industrie récréotouristique, exercera une attraction considérable pour la population de la région.
- qu'en plus de devenir un « site de destination » comparable aux casinos déjà implantés ailleurs au Québec, le futur complexe de jeu de la couronne nord de Montréal risque de constituer aussi un site de « proximité » pour les usagers du transport en commun et plus de 80 000 automobilistes des Laurentides qui transigent vers Laval ou Montréal quotidiennement.
- que l'aménagement urbanistique de ce complexe ne doit pas contribuer à créer chez certains automobilistes qui transigent près du site des comportements impulsifs.

**RECOMMANDATION 3:**

Enclaver le complexe de divertissement de la couronne nord de Montréal et encadrer son accès afin d'en faire un site de destination :

- En limitant l'accès au site à partir des quartiers limitrophes.
- En proscrivant les activités de mise en marché des promoteurs qui ont pour effet de fidéliser la clientèle.
- En évitant toute publicité du site et de ses activités auprès des usagers du transport en commun et sur les autoroutes qui l'entourent.

**3<sup>E</sup> RISQUE**

**ACCROISSEMENT DES PROBLÈMES RELIÉS AU JEU AVEC LEURS CONSÉQUENCES NÉFASTES POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS TOUCHÉES, LEURS PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ, ENTRAÎNANT UNE AUGMENTATION PRÉVISIBLE DE LA PRESSION SUR LES SERVICES D'AIDE AUX JOUEURS PATHOLOGIQUES ET À LEURS PROCHES**

**CONSIDÉRANT LE FAIT :**

- que l'accessibilité à des espaces de jeu a pour corollaire un accroissement des dépendances et des problèmes psychosociaux.
- que les conséquences ainsi que les coûts sociaux rattachés à cette problématique, sont potentiellement catastrophiques tant pour les individus aux prises avec la problématique que pour leurs proches.
- que les sites pressentis comptent une importante population vulnérable tant au plan matériel que social, notamment dans les municipalités environnantes.
- qu'un joueur sur sept risque de développer un problème de jeu lié aux appareils de loterie vidéo ce qui représente près de 5 800 Laurentidiens adultes.
- que 24,3 % des joueurs pariant sur les courses de chevaux et jouant aux ALV éprouvent des problèmes reliés au jeu.
- que les projets présentés ne procurent pas de garanties suffisantes pour contrer les effets néfastes sur la santé de l'augmentation de l'offre de jeu pour la population des Laurentides.
- que, dans les Laurentides, un décès par suicide sur huit, entre 2001 et 2005, a été associé dans l'analyse des dossiers du coroner à des problèmes financiers ou à une problématique de jeu pathologique.
- que les services offerts pour le traitement des joueurs pathologiques et le soutien des proches représentent des coûts importants pour le réseau et les organismes dispensateurs de services.

**RECOMMANDATION 4 :**

Financer des ressources additionnelles pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les autres partenaires impliqués dans la prévention, la détection, l'intervention précoce et le traitement des joueurs problématiques et de leur famille.

**4<sup>E</sup> RISQUE**

**NÉCESSITÉ D'UNE CONNAISSANCE CLAIRE ET TRANSPARENTE DES TENANTS ET ABOUTISSANTS DES PROJETS DE LOTO-QUÉBEC, AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE RÉGULIÈRE DES IMPACTS DE L'AUGMENTATION DE L'OFFRE DE JEU.**

**CONSIDÉRANT LE FAIT :**

- que plusieurs éléments sont imprécis et ne permettent pas actuellement d'avoir une connaissance exacte de la problématique dans la région.
- qu'il serait nécessaire de procéder à une analyse complète des impacts des changements de l'offre de jeu pour la population des Laurentides.

**RECOMMANDATION 5 :**

Instaurer un mécanisme clair et transparent d'échanges d'informations relatives à ces projets afin de pouvoir en suivre l'évolution et assurer la vigilance requise.

**Considérant une augmentation majeure de l'offre de jeu dans toute la région des Laurentides avec l'arrivée de l'hippodrome dans la couronne nord de Montréal et du salon de jeux prévu au Mont-Tremblant, tous deux à proximité de zones défavorisées de la région, la Direction de santé publique des Laurentides interpelle les différents acteurs concernés afin de s'assurer que le développement économique de la région ne se fasse pas au détriment du développement social et du bien-être des populations.**



## 6. ANNEXE 1

### 6.1. DIAGNOSTIC DE JEU PATHOLOGIQUE

La problématique liée aux habitudes de jeu de hasard et d'argent est tout d'abord définie, dans son pôle plus prononcé, par le diagnostic de jeu pathologique tel que retrouvé dans le DSM-IV-TR. Rappelons que l'élément essentiel du jeu pathologique est une pratique inadaptée, persistante et répétée du jeu qui perturbe l'épanouissement personnel, familial ou professionnel<sup>34</sup> :

#### « PRATIQUE INADAPTEE, PERSISTANTE ET REPETEE DU JEU »

COMME EN TMOIGNENT AU MOINS CINQ DES MANIFESTATIONS SUIVANTES :

- Préoccupation par le jeu (par ex. : préoccupation par la remémoration d'expériences de jeu passées ou par la prévision de tentatives prochaines, ou par les moyens de se procurer de l'argent pour jouer).
- Besoin de jouer avec des sommes d'argent croissantes pour atteindre l'état d'excitation désiré.
- Efforts répétés mais infructueux pour contrôler, réduire ou arrêter la pratique du jeu.
- Agitation ou irritabilité lors des tentatives de réduction ou d'arrêt de la pratique du jeu.
- Joue pour échapper aux difficultés ou pour soulager une humeur dysphorique (par ex. : des sentiments d'impuissance, de culpabilité, d'anxiété, de dépression).
- Après avoir perdu de l'argent au jeu, retourne souvent jouer un autre jour pour recouvrer ses pertes (pour « se refaire »).
- Ment à sa famille, à son thérapeute ou à d'autres pour dissimuler l'ampleur réelle de ses habitudes de jeu.
- Commet des actes illégaux, tels que falsifications, fraudes, vols ou détournement d'argent pour financer la pratique du jeu.
- Met en danger ou perd une relation affective importante, un emploi ou des possibilités d'étude ou de carrière à cause du jeu.
- Compte sur les autres pour obtenir de l'argent et se sortir de situations financières désespérées dues au jeu.

LA PRATIQUE DU JEU N'EST PAS MIEUX EXPLIQUEE PAR UN « EPISODE MANIAQUE » :

Le diagnostic de jeu pathologique ne permet d'établir qu'un seul niveau de gravité de la problématique de jeu. Les centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanes (CRPAT) ne limitent donc pas l'accès à leurs services aux seules personnes répondant à tous les critères nécessaires pour établir ce diagnostic ; ils offrent aussi leurs services à celles présentant seulement certains des critères présents dans le jeu dit *pathologique*, mais en nombre insuffisant pour poser un diagnostic.

---

<sup>34</sup> AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. DSM-IV-TR. *MANUEL DIAGNOSTIQUE ET STATISTIQUE DES TROUBLES MENTAUX*, 4E EDITION, TEXTE REVISE (WASHINGTON DC, 2000). TRADUCTION FRANÇAISE PAR J.-D. GUELFY ET AL. (2003). PARIS : MASSON, PP. 772-778. CITE DANS COMITE PERMANENT SUR LES TROUBLES CONCOMITANTS (2005). TOXICOMANIE, JEU PATHOLOGIQUE ET TROUBLES MENTAUX : POUR UNE INTERVENTION EFFICACE DES CENTRES ET DE LEURS PARTENAIRES, FEDERATION QUEBECOISE DES CENTRES DE READAPTATION POUR PERSONNES ALCOOLIKES ET AUTRES TOXICOMANES, MONTREAL, 48 P.

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
des Laurentides*

Québec   
Direction de santé publique